LES PARAMÉDICAUX À OULD ABBÈS :

«Nous ne reculerons pas»

Les personnels paramédicaux des différentes structures de santé de la capitale se sont donné rendez-vous, hier matin, à l'hôpital Mustapha-Pacha, à Alger, pour crier leur ras-le-bol et demander, pour la énième fois, la promulgation de leur statut.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Les paramédicaux ne décolèrent toujours pas. Leur mouvement de protestation, entamé depuis le 8 février dernier, ne s'essouffle pas. Ils restent mobilisés autour de leur plate-forme de revendications axées essentiellement sur l'introduction du système LMD et la classification à la 11.

D'ailleurs, ils comptent ne pas reculer jusqu'à ce que la tutelle réponde à leurs préoccupations. Les services médicaux sont toujours paralysés, au grand dam des malades, obligés de revenir «un autre jour». Rabiaâ, 56 ans, ordonnance à la main, était en train d'attendre, le surveillant médical pour lui délivrer un document. En vain. «Je suis en grève, revenez plus tard», lui a-t-il signifié. Résignée, elle baisse les bras, obligée de rentrer chez elle à Sétif sans ce document. Seules les urgentes sont prises en charge, nous dit-on au service des urgences générales. Hier matin, c'était au tour des paramédicaux des hôpitaux de Bab El Oued, Parnet, Birtraria et autres de rejoindre leurs collègues au CHU Mustapha. Ils se sont retrouvés pour un rassemblement dans la grande cour de cet hôpital. Ils ont ensuite marché pendant plus d'une heure à l'intérieur de l'établissement, scandant des slogans tels que «le statut», «la santé est malade», «Ould Abbès dégage», «grève illimitée».

Ces protestataires dénoncent le mutisme qu'observe le ministre de la Santé à leur égard. «Il nous méprise. Cela fait plusieurs jours que des malades attendent d'être pris en charge et le ministre ne s'en soucie guère», regrettent-ils. Le ministre de la Santé a déclaré, vendredi dernier, que trois décrets portant sur les revendications du corps paramédical seront soumis, incessamment, au secrétariat général du gouvernement, une fois validés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et la direction générale de la Fonction publique. Il avait également annoncé la tenue d'une rencontre avec le SAP, pour hier.

M. Gachi, représentant des paramédicaux, a, de son côté, rejeté toutes ces déclarations. «Le ministre ne nous a pas contactés, nous avons pris connaissance de cette réunion à travers la presse», a-t-il indiqué.

S. A.

Photo : Samir Sid

Les paramédicaux ne lâchent pas prise.

LES GREFFIERS DURCISSENT LEUR MOUVEMENT DE PROTESTATION

«La mobilisation jusqu'à la satisfaction de nos revendications»

Les greffiers ne décolèrent pas. Convaincus de la justesse de leurs revendications, ils ont décidé de poursuivre leur mouvement de protestation. Hier, ils étaient près d'une centaine à observer un sit-in de protestation devant le tribunal de Sidi M'hamed à la rue Abane-Ramdane. Pendant ce temps, on apprend que la chancellerie a tenté de prendre langue avec les contestataires en vue «du dénouement de la crise».

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Les greffiers revendiquent une revalorisation «conséquente de leur salaire». Pour eux, le salaire des greffiers est loin de refléter les efforts fournis par cette importante composante de l'appareil judiciaire.

«Nous voulons un salaire à la hauteur du travail que nous accomplissons quotidiennement. Nous poursuivrons notre mouvement de protestation tant que nos revendications ne seront pas prises en considération», explique-t-on.

Le mouvement de protestation entamé par les greffiers mercredi dernier a provoqué la quasi-paralysie des cours et tribunaux. Hier, rares étaient les tribunaux de la capitale qui ont fonctionné normalement, et les magistrats étaient obligés de renvoyer une grande partie des audiences.

Pour rappel, la tutelle s'était engagée à revoir à la hausse le régime indemnitaire des greffiers ainsi que leur salaire, avec effet rétroactif à partir du 1er janvier 2011.

Toutefois, le document ne précise ni le taux d'augmentation ni la date d'entrée en application de la nouvelle grille. De quoi réduire la mesure de la chancellerie à un coup d'épée dans l'eau.

La revendication-mère réside dans «l'annulation pure et simple de l'actuelle loi régissant le corps de greffier judiciaire, texte assimilé à un «code pénal», en ce sens, arguent-ils, que «ses dispositions ne portent que sur les sanctions pénales encourues par le greffier en cas d'erreur commise lors de ses tâches administratives quotidiennes, mais pas un seul petit chapitre sur les droits.»

Ils appellent les autorités compétentes à soumettre dans les plus brefs délais le nouveau statut au débat en vue de son enrichissement, et ce, au niveau de chaque tribunal. Les fonctionnaires du greffe réclament que leur corps soit détaché de la Fonction publique et placé sous la coupe du ministère de la Justice, au même titre que celui des magistrats.

«Il y a un monde qui sépare notre salaire de celui des magistrats. Nous voulons réhabiliter notre profession à travers une fiche de paie décente, à la hauteur de notre mission.

Les enseignants, les policiers, les militaires, les médecins, les professeurs d'université, etc., ont tous été augmentés. Nous touchons à peine 16 000 DA, et les plus anciens d'entre nous ne dépassent pas les 22 000 DA. Est-ce digne d'une corporation aussi importante que la nôtre ? Nous interpellons publiquement le président de la République, en tant que premier magistrat, pour qu'il mette un terme à cette injustice. Les promesses, c'est fini, nous n'y croyons plus…», a tonné un greffier rencontré, hier, au niveau du tribunal de Sidi M'hamed.

Impossible ! C'est le mot de ces fonctionnaires de la justice qui affirment faire preuve durant leur carrière de dévouement et dans leur travail d'intégrité, dans une administration des plus sensibles. «C'est ce caractère qui m'a valu d'être combattu par des magistrats peu scrupuleux et des chefs de service qui n'apprécient pas les greffiers honnêtes», confie A. C.

Les contraintes, notamment matérielles, qui rythment la vie de cette catégorie de fonctionnaires sont nombreuses. Pourtant, quel que soit le reproche en matière de probité que l'on puisse leur faire, ils ne déméritent pas.

Il faut dire qu'en tant que scribes, organisateurs et petites mains bien utiles aux juges, ils constituent le socle organisationnel de l'appareil judiciaire. «Ils ne méritent pas cette ingratitude», déclare, compatissant, un avocat du barreau d'Alger.

Aujourd'hui, les débrayages ne touchent pas que les greffiers, car, hormis les magistrats, c'est l'ensemble du personnel administratif et judiciaire qui a décidé de se joindre au mouvement. Les robes noires du barreau d'Alger ont déjà déclaré leur soutien à cette grève.

A. B.

Photo : Samir Sid

Les tribunaux quasi-paralysés.

Grève des greffiers de justice à Mostaganem

Les greffiers des trois tribunaux et de la cour de Mostaganem ont observé, hier dimanche, une grève illimitée pour des revendications salariales.

L'administration judiciaire était hier paralysée, à l'exception des procès inscrits au rôle de la première session criminelle de la cour de Mostaganem, et ce, pour ne pas pénaliser les détenus qui attendent leur jugement depuis de longs mois, selon les contestataires.

Les greffiers en chef, greffiers et commis greffiers ne comptent pas reculer tant que leurs revendications ne sont pas satisfaites. Ils exigent une nouvelle grille des salaires, le droit à la promotion durant leur carrière sans passer par les concours, un statut pour cette catégorie de fonctionnaires de la justice et de faire partie du ministère de la Justice.

L'un des protestataires dira qu'en dépit de 27 ans d'ancienneté, son salaire ne dépasse pas les 20 000 DA, et ce, alors qu'il assure la permanence les vendredi et samedi, ainsi que les jours fériés, et lors des grâces présidentielles, il est réquisitionnée avec ses collègues au-delà de 22 h.

Très nombreux dans le hall de la cour de Mostaganem, ces fonctionnaires de la justice se disent lésés. Ils déplorent le fait que le corps de la police ait eu droit récemment à des augmentations et qu'un agent des forces de l'ordre recruté avec un niveau de 3e AS soit mieux payé qu'un greffier qui, lui, est licencié en droit. Ils accusent le syndicat national de passivité devant cette situation, alors que les avocats les ont soutenus.

A. B.